

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 MARS 2025
- COMMUNE DE RUPT-SUR-MOSELLE - CENTRE SOCIOCULTUREL

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Dans le cadre de l'exercice des délégations reçues du Conseil Communautaire, l'exécutif rend compte des différents dossiers en cours de réalisation.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) oblige les collectivités de plus de 3.500 habitants à tenir, avant le vote des budgets, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.). Celui-ci doit s'appuyer sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.). Lors de cette réunion seront présentés entre autres : l'état financier, structure de la dette, l'évolution des dépenses de fonctionnement et des besoins de financements, les engagements envisagés.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, aussi le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le seul fait de la tenue de ce débat. Il y aura lieu toutefois lieu de préciser dans la délibération que les éléments du R.O.B. ont été remis.

Il est proposé au conseil communautaire de voter sur ces points.

NOTES :

INVESTISSEMENT 2025

Depuis le dernier conseil communautaire, une des remorques de transport des déchets ménagers, du centre de transit vers les différents exutoires, est tombée en panne. Mise en service en 2003, le montant des réparations est supérieur à la valeur résiduelle de ce matériel.

Dans l'attente de trouver une solution de remplacement, un matériel de location a été mobilisé. A la rédaction de la présente note, une semi-remorque à fond mouvant d'occasion a été trouvée.

La présentation des éléments en cours de collecte sera réalisée lors du Conseil Communautaire. Si les éléments conviennent, il sera proposé l'achat d'un matériel de remplacement d'occasion.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce projet.

NOTES :

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN AGENT ESPACES VERTS

Depuis de nombreuses années, un service de la CC-BHV a été mis en place pour qu'un agent, muni de l'intégralité du matériel de gestion des espaces (tondeuse, fourgon avec benne, remorque, outils électroportatifs et manuels, ...), puisse œuvrer dans le domaine de la gestion des espaces verts pour plusieurs collectivités.

Cet agent, avec l'intégralité de son matériel, est mis à disposition des services techniques des communes membres de la CC-BHV. Son emploi du temps est géré annuellement entre tous. Une convention lie la CC-BHV avec chacune des communes participantes à cette action.

Les conventions de mutualisation sont arrivées à expiration.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de ces conventions.

NOTES :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES :